



LIMINAIRE CTSD du département du BAS-RHIN, 6 JUIN 2013

Monsieur le Directeur Académique, Mesdames, Messieurs les représentants des personnels et membres de l'administration.

La loi sur la refondation arrive au bout de son parcours parlementaire, adoptée en 2^{ème} lecture hier à l'Assemblée Nationale, sans embûche, à priori; gageons qu'à sa promulgation qui constituera ainsi un évènement, celui d'une loi qui ne s'est pas laissée pénétrée par les lobbys corporatistes, une loi qui va dans le bon sens, celui de l'intérêt de l'enfant, une loi qui redonne de l'ambition au service public d'éducation. Nous sommes satisfaits, comme exprimé à plusieurs reprises, de la prise en compte de l'élève dans le cadre du socle commun de compétence et de culture, à l'école primaire et au collège en affirmant la nécessité de lisser le passage de l'un à l'autre.

Nous regrettons par contre, que la loi se soit cantonnée au champ de l'Education Nationale, à celui de l'élève et non à celui de l'enfant dans son temps scolaire et extrascolaire.

Reste à voir de quelle manière la partition sera mise en musique dans la vie concrète des écoles et établissements ; nous avons des attentes sur une refonte des programmes, sur le problème de l'évaluation des élèves mais aussi des personnels. Nous avons des inquiétudes sur la mise en place des ESPE et la prise en compte de la dimension professionnelle dans la formation, avec peu d'information au niveau local. Nous sommes très inquiets sur la reconnaissance du directeur d'école comme le maillon indispensable à l'orchestration de la loi.

En effet, il ne suffira pas d'affirmer, qu'il est indispensable si on n'améliore pas ses conditions de travail, voire son statut. L'enquête faite par le SE-UNSA auprès des directeurs, avec 8300 réponses, atteste d'un véritable malaise, voire souffrance des directeurs dans le cadre de leur fonction. Après un tel diagnostic, il serait indigne de l'employeur de ne pas apporter de réponses concrètes à cette situation, aux difficultés de ces personnels.

Au CHSCTA et au CHSCTD 67 l'ensemble des représentants des personnels ont voté un avis demandant en particulier une enquête départementale ou académique sur la situation des directeurs et proposant des pistes concrètes, certes pour certaines d'entre elles relevant d'une politique nationale, mais aussi plus locales. Nous attendons des réponses.

Le SE-UNSA va plus loin ; il a déposé une alerte sociale tant au niveau national que départemental pour la période du 17 juin au 31 décembre 2013; il est temps que le dossier de la direction d'école soit posé sur la table, que le groupe de travail mis en place par le ministère depuis quelques mois s'ouvre aux organisations syndicales.

Concernant l'enseignement religieux, le formulaire d'accompagnement de la circulaire est devenue unique (pas de 2^{ème} formulaire pour la demande de dispense) ; c'est une bonne chose.

Pour celle concernant le second degré, nous sommes beaucoup moins satisfaits ; nous avons dénoncé lors de l'audience du mois de décembre au Rectorat avec d'autres organisations syndicales et associations le prosélytisme de la circulaire et documents d'accompagnement sur certains de ses aspects (référence au cycle commun de connaissance et de compétence, mise en avant de la spécificité française laïque comme une anomalie dans le cadre européen...) Certains ont disparu et c'est une avancée. Cependant la formulation dans la circulaire concernant l'éveil culturel et religieux

« L'objectif est d'accompagner les jeunes dans leur recherche de sens et de leur proposer des repères et des valeurs qui leur permettent de prendre pleinement leur place dans la société des femmes et des hommes de notre temps. » est totalement inadmissible . L'institution Education Nationale, garante de neutralité et des valeurs républicaines laïques, n'a pas à prendre position sur les objectifs d'un enseignement religieux même s'il est dispensé en son sein. C'est le rôle du Service Public d'Education d'aider les jeunes à leur donner les clés pour se repérer dans notre société. Autre problème : des moyens continuent à être dispensés aux lycées pour des « heures d'accueil et d'animation » de manière à amorcer la pompe religieuse dans les établissements où la demande des élèves et famille est inexistante. Si, ce n'est pas du prosélytisme ! Nous demandons la suppression de ces heures purement et simplement.

Concernant la transparence des moyens, nous demandons à avoir par circonscription dans le 1^{er} degré les pourcentages d'élève participant à l'enseignement religieux et par établissement dans le 2nd degré. De même, nous souhaitons avoir connaissance des moyens alloués à cet enseignement, le nombre d'heures d'éveil culturel et religieux ainsi que d'heure d'accueil et d'animation et les établissements concernés par ces dispositifs.

Pour revenir au 1^{er} degré l'Education Nationale va être devant un problème. En effet les élèves dispensés d'enseignement religieux ont « morale », enseignement d'ailleurs dont il faudrait une fois pour toute en définir les contours ; comme tous les autres élèves de France ils auront une heure d'enseignement de morale laïque, certes à l'horizon 2015 à priori Nous demandons donc, que l'administration se saisisse de ce problème de manière à ce que ces élèves aient droit à un enseignement cohérent sur ces deux heures qui ne fasse pas double emploi. Mais d'ici là, on peut espérer que l'enseignement religieux sorte du cadre des 24 heures et devienne optionnel, ce qui est notre demande.

A l'UNSA-EDUCATION, si on sait taper du poing sur la table quand il s'agit de défendre l'intérêt des personnels et du service public d'éducation, de dénoncer des conditions de travail difficiles, on sait aussi reconnaître ce qui peut constituer des avancées pour ces mêmes personnels. L'UNSA-EDUCATION a signé le protocole d'entrée en négociation sur les mesures catégorielles du ministère de l'Éducation nationale parce qu'il prévoit :

- De revoir le régime indemnitaire des catégories C et la refonte de leur grille de rémunération.
- Une indemnité pour les PE et les CPE en particulier, se rapprochant de l'ISOE des professeurs du 2nd degré dans son principe. C'est la reconnaissance de l'activité professionnelle de ces personnels en terme de suivi des élèves, dialogue avec les familles, travail en équipe etc... je rappelle que le SE-UNSA a lancé une pétition en 2011, « mon ISOE, je la veux maintenant ». Bien sûr, le montant reste à négocier.
- La convergence des taux de passage à la hors classe
- La valorisation des parcours professionnels.

Concernant les rythmes, on salue la mise en place du comité de suivi en espérant qu'il soit une véritable instance de concertation, de croisement des pratiques positives mais de remontée des difficultés également ; certes, les horaires scolaires ne sont pas le seul pendant à la nouvelle organisation de la semaine scolaire, comme l'affirme Madame le Recteur, mais il n'en reste pas moins que les conditions de travail des enseignants en dépendent. Nous serons en particulier

vigilants à des temps de pause méridienne exagérément longs qui seraient imposés aux écoles, non dans l'intérêt de l'élève mais dans celui de la gestion de certaines municipalités. La mise en place de cette nouvelle organisation doit être aussi respectueuse des conditions de travail des enseignants. Le temps de pause méridienne en fait partie.

Pour ce qui est des 12 communes qui entrent dans le processus à la rentrée 2013, il semble que cela s'est fait dans de bonnes conditions de concertations avec les différents interlocuteurs concernés. Nous espérons que cela est de bon augure pour 2014.

Concernant ce qui nous occupe aujourd'hui, la carte scolaire, nous sommes étonnés que, concernant les mesures liées à la démographie il y ait qu'une seule ouverture en maternelle. Nous souhaiterions attirer votre attention sur le fait que les écoles maternelles n'ont pas moins de difficultés que les écoles élémentaires pour organiser leur rentrée et qu'à ce moment de l'année, les inscriptions étant faites, les chiffres ne sont pas moins certains qu'en élémentaire. Nous espérons que dans les situations clairement au-dessus du seuil d'ouverture les ouvertures en maternelle se feront aujourd'hui et non au mois de septembre. Plus d'une vingtaine d'écoles maternelles étaient annotées à suivre en février. Nous avons d'ailleurs des situations à soumettre au CTSD.

D'autre part, nous vous rappelons notre demande de créations de postes EMF en regard de l'augmentation du nombre de stagiaires et M2 à suivre, et de référents dont les conditions de travail, là aussi, sont difficiles.